



COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2025
N° 20250407DL17

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 081-218100816-20250407-20250407DL17-DE



Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - COMMUNE

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Danielle BOURDIN, adjointe en charge des finances de la commune, rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) doit être voté par l'organe délibérant au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le maire s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Danielle BOURDIN, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget Principal pour l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	972 569.18 €	253 343.40 €
RECETTES	1 271 071.08 €	1 122 757.06 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+ 298 501.90 €	+ 869 413.66 €
RÉSULTAT EXCEDENTAIRE N-1	217 623.87 €	
RÉSULTAT DEFICITAIRE N-1		- 195 528.21 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	+ 516 125.77 €	+ 673 885.45 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

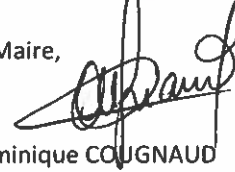
Le Secrétaire de séance,



Gisèle HERNANDEZ

Affiché en Mairie le 9 avril 2025

Le Maire,



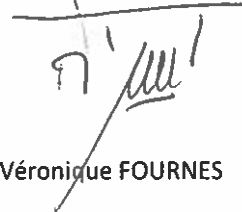
Dominique COUGNAUD



Danielle BOURDIN



Patricia TERRAL



Adrien COLLOT



Véronique FOURNES



Corinne LANDESSE



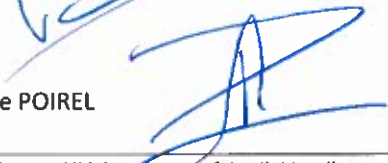
Isabelle MONTAGNÉ



Patrick MONTAGNÉ



Stéphane POIREL



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.